

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 27 (2000)
Heft: 2

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les objectifs du Conseil fédéral en 2000

Le Conseil fédéral a présenté ses objectifs pour l'année 2000. Ce programme législatif comporte trois chapitres.

Dans ses objectifs pour l'an 2000, le Conseil fédéral entend saisir les chances que peut offrir une politique extérieure ouverte, renforcer l'attrait de la Suisse en tant que pôle économique et intellectuel et souhaite que la Suisse reste pour tous ses habitants une patrie aimée et dynamique.

La Suisse entre d'un bon pied dans le nouveau millénaire. Après

une longue période de récession, son économie a renoué avec la croissance à la fin des années 90: le chômage diminue et l'on peut escompter cette année également une croissance de l'économie.

Contexte favorable

Le Conseil fédéral est convaincu que ce contexte favorable en début de législature doit être mis à profit pour des investissements à long terme. C'est pourquoi, en l'an 2000, il axera sa politique intérieure sur le renforcement de l'attrait général de la Suisse et sa politique extérieure sur une meil-

leure prise en compte des intérêts suisses sur le plan international.

Il est possible d'obtenir gratuitement le texte complet des Objectifs du Conseil fédéral 2000 en envoyant une étiquette autocollante, munie de votre adresse à l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OCFIM, 3003 Berne. Ce document de 28 pages peut aussi être commandé par courrier électronique à l'adresse gesetze.verkauf@edmz.admin.ch. On peut également le consulter à l'adresse www.admin.ch (rubrique: Conseil fédéral). NYF 



Le Conseil fédéral 2000:
Moritz Leuenberger,
Joseph Deiss,
Ruth Dreifuss,
Ruth Metzler-Arnold,
Adolf Ogi (président de
la Confédération),
Pascal Couchepin,
Annemarie Huber-Hotz
(chancelière de la
Confédération) et
Kaspar Villiger
(de gauche à droite).

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables»

(jusqu'au 03.05.2000)
Selbsthilfegruppe Licht der Hoffnung, Anita Chaaban, case postale, CH-9471 Buchs SG

«Contre les abus dans le droit d'asile»

(jusqu'au 25.11.2000)
UDC, Aliko Panayides, case postale, CH-3000 Berne 26

«Pour que les initiatives populaires soient soumises au vote dans les six mois et que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale soient forclos»

(jusqu'au 22.12.2000)
Flavio Maspoli, Medeag SA, CH-6648 Minusio

«Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)»

(jusqu'au 10.02.2001)
Union Démocratique du Centre, Peter Kneubühler, case postale, CH-3000 Berne 26

«Moratoire fiscal»

(jusqu'au 01.03.2001)
Parti radical-démocratique suisse, Johannes Matyassy, case postale 6136, CH-3001 Berne

«Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes»

(jusqu'au 11.07.2001)
Touring Club Suisse TCS, case postale 820, CH-1214 Vernier GE



Initiative pour un vote dans les six mois sur les initiatives

L'initiative populaire «pour que les initiatives populaires soient soumises au vote dans les six mois et que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale soient forclos» a été lancée par un comité hors parti. Elle vise à compléter dans le sens suivant la Constitution fédérale.

Toute initiative présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces est soumise au vote du peuple et des cantons dans les

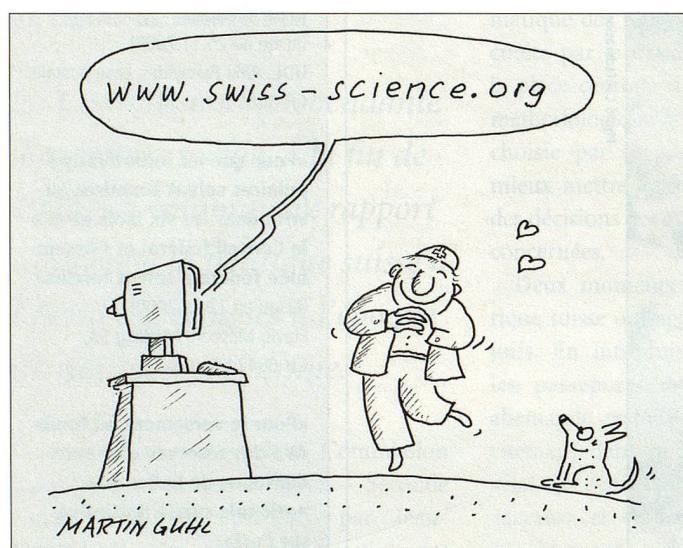
six mois qui suivent son dépôt. Dès qu'elle a constaté son aboutissement, la Chancellerie fédérale fixe la date de la votation. Le texte de l'initiative ne requiert ni préavis ni recommandation de vote du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale. Les dispositions légales qui sont incompatibles avec ce qui précède sont réputées abrogées.

Dans sa déclaration du 22 juin 1999, le Conseil fédéral a pris acte du lancement de cette initiative,

«qui a fait l'objet de pleines pages de publicité dans la presse» tout en soulignant sa «portée considérable». «Si elle était acceptée, des initiatives contraires au droit international ou aux dispositions sur les droits de l'homme pourraient être soumises au vote», poursuit le Conseil fédéral, qui souligne que cette initiative pousse la démocratie directe jusqu'à l'absurde et remet en cause la culture politique de la Suisse. Le Conseil fédé-

ral n'acceptera pas sans réagir que notre démocratie, ainsi que ses institutions démocratiques soient remises en question par des arguments douteux. Aussi exhorte-t-il la population à ne pas se laisser duper par la campagne publicitaire lancée à grands frais par les auteurs de l'initiative et à prendre pleinement conscience des conséquences qu'entraînerait la signature de ce texte». **NYF**

Un portail plein d'avenir sur internet



Depuis le début du mois de mars, un nouveau portail permet d'accéder rapidement aux informations sur la formation, la science et la technologie en Suisse.

L'adresse www.swiss-science.org permet d'accéder à plusieurs milliers de sites d'universités, de hautes écoles spécialisées, d'organisations, d'entreprises, de fondations et d'administrations fédérale et cantonales.

Le portail swiss-science a été créé en étroite collaboration avec

le Groupement de la science et de la recherche (GSR), l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFPT) et la Division politique V du Département fédéral des affaires étrangères.

Large éventail de thèmes

Ce portail vise à rassembler des informations émanant de différentes sources, afin de les rendre accessibles en un coup d'œil sans recherches fastidieuses. Disponible en trois langues (français, allemand,

anglais), cette plate-forme comporte un large éventail de thèmes, de même que des nouvelles brèves quotidiennes sur chaque spécialité. Les autres pages disponibles sont:

- une vue d'ensemble de l'éducation et de la science
- les programmes d'études dans les universités et hautes écoles spécialisées
- les offres d'emploi pour universitaires / Career Center
- les archives du magazine «Vision»
- une liste de plus 1000 liens
- des newsgroups et listes de mailing pour partenaires scientifiques et sociaux
- des partenaires en matière de capital-risque

- un marché pour PME
- les brevets et transferts de technologie.

Un système de navigation intelligent permet au visiteur du site de se déplacer facilement à travers les différents thèmes et de parvenir au but par le chemin le plus direct. La plate-forme d'information est conçue de manière à permettre d'obtenir à coup sûr un résultat dans ses recherches, ce qui n'est pas le cas des machines de recherche habituelles, dont le taux de réussite voisine 20% seulement. D'ici la fin de l'année, le site comportera en principe 18 plates-formes qui seront complétées en permanence. **NYF**

Etat civil et mariage: nouveaux émoluments

Le Conseil Fédéral a adapté l'Ordonnance sur l'état civil. Les nouvelles dispositions du CSS sur l'état civil et le mariage sont en vigueur depuis le 1.1.2000. Les émoluments en matière d'état civil, antérieurement fixés par les cantons, ont été unifiés. En cas de besoin, les représentations suisses peuvent fournir de plus amples renseignements. **NYF**